



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2009

SEANCE DU 11 MAI 2009

MISE EN RÉFORME DE MATÉRIELS
INFORMATIQUES

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 15 mai 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Nicole IZORE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER -

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS

MISE EN RÉFORME DE MATÉRIELS INFORMATIQUES

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Un certain nombre de matériels informatiques et bureautiques dont l'inventaire figure en annexe de la présente délibération (micros, scanners, imprimantes, etc.) sont devenus inutilisables et ont été retirés des services. Ces matériels sont totalement hors d'usage et ne présentent plus aucun caractère de réutilisation hors le recyclage.

Les écrans, notamment, contiennent des éléments toxiques (des terres rares pour le revêtement de l'écran). Ils devront donc être détruits par l'entreprise qui détient les matériels nécessaires à ce type de manipulation. La récupération de l'électronique est gratuite mais la destruction des écrans est onéreuse du fait de la nécessité pour l'entreprise d'amortir le coût des matériels réglementaires nécessaires.

Ces matériels sont repris par une Entreprise de Réinsertion de Saint Maixent l'Ecole (79400) – **E.I.F.A.**, où les composants électroniques sont recyclés.

Le tarif facturé pour la reprise de ces matériels est le suivant :

Ecrans, téléviseurs, minitel, etc.	0,44 € TTC le kilo,
Tous autres matériels (imprimantes, faxes, etc.)	0,24 € TTC le kilo,
Forfait de manutention	Sur la base de 25,00 € TTC par rotation
Forfait de transport	Sur la base de 50,00 € TTC par rotation du véhicule (Saint Maixent/Niort/Saint Maixent)

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : 011.0202.611

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser la mise en réforme des matériels listés en annexe,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à faire reprendre ces matériels par l'entreprise d'Insertion Formation Action située à Saint Maixent l'Ecole (79400).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON